



## LES MOMENTS CHARNIÈRES D'UN PARCOURS MUSICAL AU LYCÉE

### Mots-clés

Orientation ; Parcours de formation ; Musique ; Collège ; Seconde ; Première ; Terminale ; Cycle terminal ; Spécialité ; Optionnel.

### *La musique au lycée, des enseignements choisis au sein d'une nouvelle architecture*

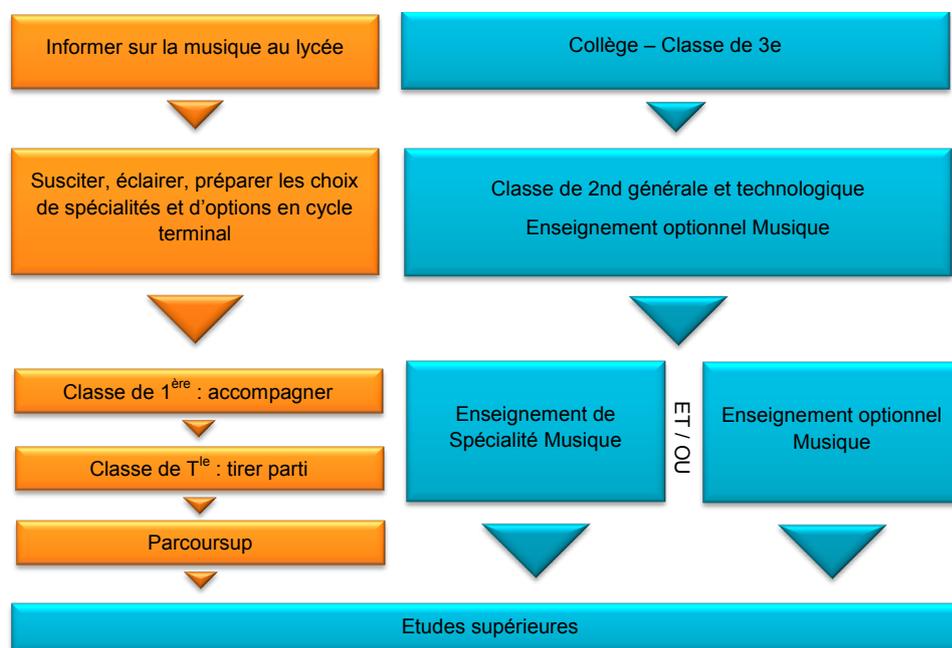
Une nouvelle architecture de la formation organise dorénavant le parcours de chaque lycéen : tronc commun de formation générale, spécialités librement choisies en cycle terminal et aux horaires renforcés en classe terminale, enseignements optionnels au choix sur chacune des années, évaluation pour partie continue contribuant à la certification obtenue en fin de terminale.

Le lycéen est ainsi régulièrement confronté à des choix déterminants :

- quelle option choisir en classe de seconde ?
- quelles spécialités et quelles options choisir en classe de première ?
- quelles spécialités poursuivre en terminale ?

Les possibilités ouvertes doivent lui permettre de dessiner progressivement un parcours de formation singulier qui réponde à ses aspirations et à ses compétences mais aussi à ses goûts et à ses motivations. Arrivé en classe de terminale, il doit ainsi pouvoir être en mesure de construire un choix éclairé de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Anticipées dès la classe de troisième, les grandes étapes du parcours lycéen peuvent être schématisées de la façon suivante, chaque année jouant un rôle particulier :



On mesure dès lors qu'au-delà des ruptures qui jalonnent ce parcours (entrée en classe de seconde, choix des spécialités en première puis en terminale), c'est bien d'un continuum dont il s'agit. Chaque année vise à garantir la pertinence des choix effectués qui, progressivement, conduisent dans les meilleures conditions à la réussite dans l'enseignement supérieur.

### ***Une juste information des collégiens est indispensable***

C'est – au plus tard – en classe de troisième que se construisent les souhaits d'un ou plusieurs enseignements optionnels qui seront suivis au lycée en classe de seconde. Chaque professeur, doit veiller à apporter aux élèves une juste information sur ce qui est proposé en classe de seconde comme sur la pluralité des parcours incluant la musique qui peuvent être envisagés en cycle terminal. Il doit être parallèlement en mesure d'accompagner les élèves dans leurs réflexions et répondre à leurs interrogations afin que ceux-ci puissent apprécier le plus exactement possible ce qui leur sera proposé par l'enseignement optionnel de musique en seconde.

Au côté de leurs collègues des collèges, les professeurs de musique des lycées peuvent prendre de nombreuses initiatives pour susciter et éclairer ces perspectives et montrer combien elles répondent à des motivations le plus souvent issues de l'enseignement de l'éducation musicale au collège. Si des séances d'information peuvent être organisées dans les collèges de recrutement, il est surtout souhaitable de tirer profit des pratiques musicales des lycéens pour mettre en lumière l'enseignement dispensé au lycée (concerts, enregistrements, travaux de création musicale, témoignages d'élèves, etc.). À ce titre, les projets associant collégiens et lycéens sont toujours vertueux.

Toutes ces initiatives, indispensables et déterminantes, doivent permettre d'accueillir au lycée dès la classe de seconde un nombre croissant d'élèves aux profils et motivations nécessairement plus diversifiés qu'ils ne l'étaient auparavant. Tous pourront construire un parcours incluant la musique et adapté à ce qu'ils souhaitent, à leurs motivations, à leurs goûts et visant des études supérieures dont les contours se préciseront progressivement.

## ***L'enseignement optionnel en classe de seconde : une année déterminante***

L'enseignement optionnel en classe de seconde joue un rôle central, déterminant car multiple. Il est d'abord le temps et l'espace d'accueil et d'intégration dans un nouveau cadre. Par ailleurs, l'enseignement musical, par son organisation en projets successifs, pose d'emblée la pratique musicale, le « plaisir *de faire* », au cœur des apprentissages. Il est enfin la source de la motivation – et donc du choix – de poursuivre un enseignement musical en cycle terminal, qu'il soit optionnel ou de spécialité. C'est ainsi une grande part de l'attractivité de la musique au lycée qui se joue lors de cette année déterminante.

Les élèves doivent très rapidement constater que leur motivation initiale, issue de l'enseignement de l'éducation musicale au collège, sera largement satisfaite par la diversité des projets qu'ils mèneront et où la pratique musicale occupera toujours une place centrale. Ils doivent mesurer combien leurs envies de pratiquer la musique seront mobilisées et prendront des formes variées tirant pleinement parti des compétences de chacun. Ils doivent constater que leur créativité sera sollicitée, que leur personnalité musicale et artistique sera considérée et mobilisée, qu'ils mèneront des travaux en autonomie et collaboreront bien souvent avec leurs pairs. Ils doivent très vite constater qu'ils seront amenés à découvrir les perspectives qui s'ouvrent à eux après le baccalauréat et qui, de diverses façons, profiteront toujours des compétences construites au lycée dans le cadre du suivi d'un enseignement musical.

### ***À partir du cycle terminal : accompagner des choix qui s'affirment***

Durant les deux années du cycle terminal, qu'il s'agisse de l'enseignement optionnel ou de l'enseignement de spécialité, le lycéen affine et affirme sa volonté de développer la dimension musicale et artistique de son parcours de formation. Celle-ci dépendra non seulement de l'enseignement musical (option et/ou spécialité) suivi mais également des vertus de son association aux autres spécialités et options choisies pour chaque année du cycle. Associée aux sciences, aux sciences humaines, à l'économie ou à l'informatique, la spécialité musique ouvre désormais des horizons différents par le biais de ces couplages qu'il convient d'éclairer pour amener chaque élève à un choix solidement informé. C'est particulièrement le cas durant l'année de première où l'élève doit choisir les deux spécialités qu'il poursuivra en classe de terminale.

Quoi qu'il en soit, ces nouvelles possibilités de parcours doivent permettre d'accueillir un nouveau public lycéen réunissant des profils différents et dont l'intérêt partagé pour la musique, sa pratique et sa culture, contribueront à la dynamique de formation. Elles doivent aussi permettre d'inscrire davantage l'enseignement musical au lycée dans les réalités complexes et multiples des relations qu'entretiennent la musique et la société contemporaine comme la place importante qu'elle occupe au cœur de la dynamique du spectacle vivant.

**Rappels sur les conditions possibles des parcours incluant la musique en lycée dans le cadre de la réforme du baccalauréat**

L'enseignement optionnel est accessible à tous les élèves qui le souhaitent pour chaque année du parcours du lycée (seconde, première et terminale).

Le suivi de l'enseignement optionnel exclusivement en classe de terminale est pris en compte au titre du contrôle continu en vue de l'examen du baccalauréat.

À partir de la classe de première, l'enseignement optionnel musique et l'enseignement de spécialité musique sont cumulables ce qui, de fait, invite les enseignants à mener une réflexion sur l'identité mais aussi la complémentarité pouvant exister entre ces deux parcours. Cette réflexion doit également permettre de conseiller au mieux les élèves en fonction du projet de formation qu'ils commencent à envisager comme des compétences qu'ils ont construites et qu'ils souhaitent renforcer.

L'enseignement de spécialité, s'inscrivant dans une logique de cycle, privilégie son suivi sur deux années scolaires. Les élèves qui décident de ne pas conserver la spécialité musique à l'issue de la classe de première auront tout intérêt à valoriser ce parcours de formation musical en classe de terminale en faisant le choix de l'enseignement optionnel.

Retrouvez éduscol sur

